

**MiFID II – Gouvernance des produits / Marché cible identifié (investisseurs professionnels et contreparties éligibles uniquement)** – Pour les besoins exclusifs du processus d'approbation du produit du producteur (tel que défini par la directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, telle que modifiée ("**MiFID II**")), l'évaluation du marché cible des Titres (tels que définis ci-après), en prenant en compte les cinq (5) catégories auxquelles il est fait référence au point 19 des recommandations sur les exigences de gouvernance des produits publiées par l'Autorité européenne des marchés financiers (l'"**AEMF**") le 3 août 2023, a mené à la conclusion que (i) le marché cible pour les Titres est composé de contreparties éligibles et clients professionnels uniquement, chacun tel que défini par MiFID II et (ii) tous les canaux de distribution des Titres à des contreparties éligibles ou à des clients professionnels sont appropriés. Toute personne offrant, vendant ou recommandant ultérieurement les Titres (un "**distributeur**") doit prendre en considération le marché cible du producteur. Cependant, un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Titres (en retenant ou en affinant l'évaluation du marché cible du producteur) et de déterminer les canaux de distribution appropriés.

Conditions Financières en date du 29 mai 2026



**DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

**Programme d'émission de Titres**

*(Euro Medium Term Note Programme)*

**de 1.000.000.000 d'euros**

**LEI (identifiant d'entité juridique) : 969500V08Y2PG8JTLG42**

**Emprunt obligataire d'un montant de 5.000.000 d'euros portant intérêt au taux fixe de 3,27 % l'an et venant à échéance le 13 janvier 2031 (les "Titres")**

Souche n°29  
Tranche n°1

Prix d'émission : 100 %

**TP ICAP (Europe)**

## PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des modalités (les "**Modalités**") incluses dans le chapitre "Modalités des Titres" du document d'information en date du 10 septembre 2025 relatif au programme d'émission de Titres (*Euro Medium Term Notes*) de 1.000.000.000 d'euros de l'Emetteur (ensemble, le "**Document d'Information**").

Le présent document constitue les conditions financières (les "**Conditions Financières**") relatives à l'émission des titres décrits ci-après (les "**Titres**") et devant être lues conjointement avec le Document d'Information. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Financières et du Document d'Information. Le Document d'Information et les présentes Conditions Financières sont publié(s) sur le site internet de l'Emetteur (<https://seine-et-marne.fr/fr/notation-financiere>).

1.	<b>Emetteur :</b>	Département de Seine-et-Marne.
2.	(i) Souche n°:	29
	(ii) Tranche n°:	1
3.	<b>Devise Prévue :</b>	Euro (€)
4.	<b>Montant Nominal Total :</b>	5.000.000 €
	(i) Souche :	5.000.000 €
	(ii) Tranche :	5.000.000 €
5.	<b>Prix d'émission :</b>	100 % du Montant Nominal Total de la Tranche
6.	<b>Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :</b>	100.000 €
7.	(i) <b>Date d'Emission :</b>	2 juin 2026
	(ii) <b>Date de Début de Période d'Intérêts :</b>	Date d'Emission
8.	<b>Date d'Echéance :</b>	13 janvier 2031
9.	<b>Base d'Intérêt :</b>	Taux Fixe de 3,27 %
10.	<b>Base de Remboursement/Paiement :</b>	A moins qu'ils n'aient déjà été remboursés ou rachetés et annulés, les Titres seront remboursés à la Date d'Echéance à 100 % de leur Valeur Nominale Indiquée.
11.	<b>Changement de Base d'Intérêt :</b>	Sans objet
12.	<b>Option de remboursement :</b>	Sans objet
13.	<b>Date des autorisations d'émission des Titres :</b>	Délibération du Conseil départemental de l'Emetteur n°CD-2026/04/14-7/02 en date du 14 avril 2026 relative au budget primitif 2026 – domaine finances/dette et opérations financières ; Décision du Président du Conseil départemental de l'Emetteur n°2026/117/DGS/DF en date du 26 mai 2026

### DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER (LE CAS ECHEANT)

14.	<b>Dispositions relatives aux Titres à Taux Fixe :</b>	Applicable
	(i) Taux d'Intérêt :	3,27 % par an payable annuellement à terme échu
	(ii) Date de Paiement du Coupon :	13 janvier de chaque année jusqu'à la Date d'Echéance (incluse)

	(iii) Montant de Coupon Fixe :	3.270 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée
	(iv) Montant de Coupon Brisé :	2.015,75 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée, payable le 13 janvier 2027
	(v) Méthode de Décompte des Jours :	Exact/Exact – ICMA, non ajusté
	(vi) Dates de Détermination du Coupon :	13 janvier de chaque année ; Convention de Jour Ouvré "Suivant Modifié"
	(vii) Autre(s) modalité(s) relative(s) à la méthode de calcul des intérêts des Titres à Taux Fixe :	Sans objet
15.	<b>Dispositions relatives aux Titres à Taux Variable :</b>	Sans objet
16.	<b>Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe/Taux Variable :</b>	Sans objet
17.	<b>Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro :</b>	Sans objet

#### DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

18.	<b>Option de remboursement au gré de l'Emetteur :</b>	Sans objet
19.	<b>Option de remboursement au gré des Titulaires :</b>	Sans objet
20.	<b>Montant de Remboursement Final de chaque Titre :</b>	100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 €
21.	<b>Montant de Versement Echelonné :</b>	Sans objet
22.	<b>Montant de Remboursement Anticipé :</b>	
	Montant(s) de Remboursement Anticipé de chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 6(f) ou en cas d'exigibilité anticipée (Article 9) ou autre remboursement anticipé et/ou méthode de calcul de ce montant, si exigé ou différent de ce qui est prévu dans les Modalités :	100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 €
	Remboursement pour des raisons fiscales :	
	(i) Majoration du montant de Remboursement Anticipé des intérêts courus jusqu'à la date de remboursement prévue (Article 6(f)) :	Non
	(ii) Remboursement à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Article 6(f)(ii)) :	Non
23.	<b>Rachat (Article 6(g)) :</b>	Conformément aux Modalités

#### DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

24.	<b>Forme des Titres :</b>	Titres Dématérialisés
	(i) Forme des Titres Dématérialisés :	Au porteur
	(ii) Etablissement Mandataire :	Sans objet

- (iii) Certificat Global Temporaire : Sans objet
25. **Place(s) Financière(s) ou autres dispositions particulières relatives aux dates de paiement pour les besoins de l'Article 7(g) :** Sans objet
26. **Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) :** Sans objet
27. **Masse (Article 11) :** Les nom et coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont :  
TP ICAP (Europe), 42 rue Washington, 75008 Paris.  
Le Représentant de la Masse ne percevra pas de rémunération au titre de ses fonctions.
28. **Autres conditions financières :** Sans objet

### **OBJET DES CONDITIONS FINANCIERES**

Les Conditions Financières constituent les conditions financières requises pour l'émission des Titres qui y sont décrits dans le cadre du programme d'émission de Titres (*Euro Medium Term Note Programme*) de 1.000.000.000 d'euros du Département de Seine-et-Marne.

### **RESPONSABILITE**

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Financières.

Signé pour le compte du Département de Seine-et-Marne :

Par : Marc Chedel, Directeur des finances  
Dûment habilité



**Le Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne  
Par délégation  
Le Directeur des finances  
MARC CHEDEL**

## PARTIE B – AUTRES INFORMATIONS

### 1. FACTEURS DE RISQUES SPECIFIQUES AUX TITRES

Sans objet

### 2. COTATION ET ADMISSION A LA NEGOCIATION :

(i) Admission aux négociations : Sans objet

(ii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : Sans objet

### 3. NOTATIONS

Notations : Les Titres ne seront pas notés

### 4. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

En dehors de ce qui est indiqué au chapitre "Souscription et Vente" du Document d'Information, à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'offre des Titres n'y a d'intérêt significatif.

### 5. RENDEMENT

Rendement : 3,27 % par an.

Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

### 6. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

Code ISIN : FR0014018S83

Code commun : 339284148

Code FISN : CD77/MTN 3.27 20310113

Code CFI : DTFUFB

Dépositaires :

(a) Euroclear France agissant comme Dépositaire Central : Oui

(b) Dépositaire Commun pour Euroclear Bank et Clearstream Banking S.A. : Non

Tout système(s) de compensation autre qu'Euroclear Bank et Clearstream Banking S.A. et numéro(s) d'identification correspondant : Sans objet

Livraison : Livraison franco de paiement

Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres (le cas échéant) : Sans objet

Nom et adresse de l'Agent de Calcul désigné pour les Titres (le cas échéant) : Sans objet

### 7. PLACEMENT

Méthode de distribution : Non syndiqué

- (i) Si syndiquée, noms des Membres du Syndicat de Placement : Sans objet
- (ii) Etablissement(s) chargé(s) des Opérations de Stabilisation (le cas échéant) : Sans objet
- (iii) Si non-syndiquée, nom de l'Agent Placeur : TP ICAP (Europe)
- (iv) Restrictions de vente - Etats-Unis d'Amérique : Réglementation S *Compliance Category 1*
- (iv) Restrictions de vente supplémentaires : Sans objet